



# FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

## COMITE DIRECTEUR N° 03 du 06 Septembre 2021 en Présentiel et Visioconférence

Statut du compte rendu : Projet pour avis Validé pour diffusion Approuvé définitivement

	Présent	Absent	Excusé	Représenté par / Pouvoir à
<b>Bureau Directeur</b>				
Yvan BUONOMO, Président	X			
Françoise LE TAN, Vice-Présidente	Visio			
Nicolas TERME, Vice-Président	X			
Philippe GOUNEAUD, Vice-Président	Visio			
Rosette TRUJILLO, Trésorière	X			
Valérie NOGUET, Trésorière adjointe	X			
Corinne PONS, Secrétaire Générale	X			
Virginie RACLOT, Secrétaire Ajointe	Visio			
<b>Membres du Comité Directeur</b>				
Michel BLANES	X			
Mandy DA CONCEICIAO	X			
Eric DELEENS	Visio			
Paul DO	X			
Fanny EDOUARD	X			
Pascal FABRE		X		
Frédéric FIELDS			X	
Christophe GARNIER	Visio			
Nancy LOPES	Visio			
Philippe PRATS	X			
Paul ROUSSE, Médecin			X	Yvan BUONOMO
<b>Places réservées de droit</b>				
Denis Arrazat (Ligue Occitanie)	Visio			
Vincent Marchand, (CD60)			X	
Laurent Amet (représentant des Pdts de club)			X	Nicolas TERME
Vacant (représentant des arbitres)				
Vacant (Suppléant)				
Vacant (représentante des joueuses)				
Vacant (suppléante)				
Vacant (représentant de joueurs)	-	-	-	-
				2 pouvoirs

.....

19 membres sont présents ou représentés / 25 en exercice.

1 invitée :

Virginie Jenté -Secrétaire administrative

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00

.....

## ORDRE DU JOUR

### 1/ Affiliation pour la saison 2021/2022

- Validation courrier affiliation (annexe 1)
- Validation formulaire affiliation (annexe 2)
- Validation protocole sanitaire (annexe 3)

### 2/Phase finale Coupe de France

### 3/ Super -Coupe et Trophée CONDOR

- Programme
- Demande de dérogation de Cazouls d'Hérault (annexe 4)

### 4/Réversion des licences compétitions saison 2020/2021

### 5/Arbitrage

- Nombre d'arbitrage obligatoire pour les clubs de Nationales
- Défraiement arbitrage Pennes Mirabeau (demande de Frédéric Fields)

### 6/ Coupe d'Europe OPEN 2021/ FIBaT

- compte rendu du Comité Directeur de la FIBaT par Nicolas TERME
- courrier sanction FIBaT (annexe5)
- courrier réponse du Président FFJBT à la FIBaT (annexe6)

### 7/ Questions diverses

---

### 1/ Affiliation pour la saison 2021/2022

- Validation courrier affiliation (annexe 1)
- Validation formulaire affiliation (annexe 2)
- Validation protocole sanitaire (annexe 3)

L'ensemble des membres du Comité Directeur valident les documents correspondant à l'affiliation de la saison 2021-2022.

## 2/Phase finale Coupe de France

Lors du dernier Comité Directeur du 01 juillet 2021, l'organisation des phases finales de la Coupe de France a été attribuée au Club de Montpellier.

Celui-ci devait s'assurer auprès des collectivités de répondre au cahier des charges de cette manifestation. Il a été convenu lors du précédent Comité Directeur que le cas échéant l'organisation serait confiée au club de Poussan.

A ce jour, le Président du Club de Montpellier, Monsieur VASSAS Julien ne peut malheureusement pas garantir la mise à disposition par la mairie de Montpellier du matériel nécessaire à cette manifestation notamment les barrières de sécurité afin de garantir le contrôle du pass sanitaire.

Par conséquent, l'organisation des phases finales de la Coupe de France revient au club de Poussan. Comme convenu dans le règlement fédéral le tirage au sort des rencontres est effectué pour ces phases finales.

½ finale féminine

Vendredi 1 octobre 2021 à 21h00

Notre Dame de Londres-Cournonsec

½ finale masculine

Samedi 2 octobre 2021 à 10h30

Vendémian-Cournonterral

½ finale féminine

Samedi 2 octobre 2021 à 14h00

Poussan-Vendémian

½ finale masculine

Samedi 2 octobre 2021 à 16h00

Grabels-Cazouls d'Hérault

Dimanche 3 octobre

Finale Féminine à 14h00

Finale Masculine à 16h00

### 3/ Super -Coupe et Trophée CONDOR

#### - Programme

Lors du dernier Comité Directeur, Philippe GOUNEAUD, Président des Pennes Mirabeau avait demandé à accueillir les phases finales des Super Coupes et Trophée CONDOR.

Les élus de la FFJBT ont voté positivement à cette demande.

Le 05/08/2021 la FFJBT a reçu le programme établi par les Pennes Mirabeau qui demande sa validation.

#### PROGRAMME

Vendredi 10 septembre à 22h -Super Coupe Féminine  
Notre Dame de Londres- Cournonsec

Samedi 11 septembre à 15h -Trophée CONDOR  
Cazouls d'Hérault - Vendémian

Samedi 11 septembre à 22h- Super Coupe Masculine  
Cazouls d'Hérault – Cournonterral

Le Président de la FFJBT a répondu à ce mail en proposant l'inversion de la rencontre Trophée CONDOR et SUPER Coupe Féminine afin d'assurer une homogénéité des clubs jouant dans la même journée.

En réunion, Philippe GOUNEAUD, Président du club des Pennes Mirabeau informe les élus de la FFJBT de la difficulté de modification du programme en raison de l'organisation déjà mise en place et le programme déjà communiqué aux clubs participants.

Suite à la diffusion de ce programme la FFJBT a reçu une demande de dérogation émanant du club de Cazouls d'Hérault (annexe 4) afin que 2 joueurs puissent disputer 2 rencontres dans la même journée.

Pour rappel : Extrait du Règlement Sportif en extérieur FFJBT

#### **Art 31 : le nombre de matches disputés**

**Art 31-1 :** Le joueur ou la joueuse ne peut disputer qu'une seule rencontre par jour sinon l'(les) équipe(s) avec laquelle il ou elle a disputé le deuxième match et les suivants sont sanctionnés de match perdu par pénalité.

Les membres du comité directeur pour ne pas créer de préjudice, ont décidé de faire appliquer le règlement.

En conséquence, la demande de Cazouls d'Hérault est refusée. Les membres du Comité Directeur connaissent le potentiel du club et pense qu'il leur sera possible d'assurer les deux rencontres avec leur effectif.

#### 4/Réversion des licences compétitions saison 2020/2021

Chaque année la Fédération effectue une rétrocession des licences compétitions (salle et extérieur) à hauteur de 1.25€ auprès des Ligues et Comités.

En raison de la crise sanitaire et l'annulation du Championnat salle 2020-2021 y a-t-il maintien de ces reversions ? si oui en totalité ou en partie ?

Pour rappel, d'après le règlement Intérieur :

**VOL-II Art 14-4 : Contribution en faveur des Ligues Régionales et Comités Départementaux**

**VOL-II Art 14-4-1 :** Pour favoriser le développement du nombre de licenciés au niveau des Comités Départementaux et des Ligues Régionales, la FFJBT attribue une contribution financière sur les licences Compétition salle, extérieur et non compétitions.

**VOL-II Art 14-4-2 :** le montant de cette contribution est fixée en annexe tarifaire.

**VOL-II Art 14-4-3 :** En fin de saison, le Trésorier de la FFJBT délivrera à chacune des Ligues Régionales et Comité Départementaux concernés un chèque d'un montant égal au nombre de licences Compétition Salle et Extérieur enregistrées sur la saison passée.

**VOL-II Art 14-4-4 : Cas particuliers :**

- En absence de Comité Départemental, la Ligue Régionale percevra la part destinée a priori au Comité Départemental ;
- En absence de Ligue Régionale, le Comité Départemental percevra la part destinée a priori à la Ligue Régionale ;
- En absence de Ligue Régionale et de Comité Départemental, le Club ou les clubs (au prorata de leur nombre respectif de licences) affiliés percevront les parts destinés a priori à la Ligue Régionale et au Comité Départemental ;

L'ensemble des représentants des Ligues et Comités Départementaux présents à la réunion informent la FFJBT qu'ils renoncent à leur part de reversion des licences pour la saison 2020/2021 (en raison de la crise sanitaire).

Le CD60 doit se réunir prochainement et met cette question à l'ordre du jour. Il informera la FFJBT de sa décision.

## 5/Arbitrage

- Nombre d'arbitrage obligatoire pour les clubs de Nationales

Pour rappel : Règlement Intérieur FFJBT

**VOL-III Art 48-17 :** L'ensemble des arbitres du club doit arbitrer dans la saison au minimum 5 rencontres par équipe de Nationale engagée à savoir :

- 5 rencontres pour un club qui a engagé une Nationale 1 Masculine dans cette catégorie ;
- 5 rencontres pour un club qui a engagé une Nationale 2 Masculine dans cette catégorie ;
- 5 rencontres pour un club qui a engagé une Nationale Féminine dans cette catégorie ;

Soit dans le cas du club qui a engagé une Nationale 1 Masculine, une Nationale 2 Masculine, une Nationale Féminine un total de 15 rencontres minimum à arbitrer par un ou plusieurs arbitres du club.

**VOL-III Art 48-18 :** Dans le mois qui suit la fin du championnat, la Commission Juges & Arbitres procède à un inventaire des matches arbitrés pour chacun des clubs

**VOL-III Art 48-19 :** Le club qui ne satisfait pas aux conditions énoncées aux articles précédents est sanctionné d'une amende dont le montant correspond aux nombres de match non arbitrés multipliés par un montant précisé en annexe tarification.

A ce jour voici un état du nombre d'arbitrage pour les clubs évoluant en Nationale durant la saison 2020/2021 :

CLUBS	ARBITRAGES				MATCHS			observations
	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	A EFFECTUER	EFFECTUES	RESTE	
	CASTELNAU DU GUERS	0	1	1		5	2	
CAZOULS	1	5	2		10	8	2	
COURNONSEC	1	2	2	1	10	6	4	
COURNONTERRAL	1		1		10	2	8	
FLORENSAC		1			5	1	4	
GIGNAC	1	1	1	1	5	4	1	
GRABELS	2		1	1	5	4	1	
MEZE	1	2	2		5	5	0	
MONCEAUX	1	3			5	4	1	
NARBONNE	1	3		1	5	5	0	
NOTRE DAME	6		2		5	8	-3	1 match tuteur
PIGNAN		1		1	5	2	3	
POUSSAN		2	4		10	6	4	
VENDEMIAN	3	3	4		15	10	5	Aniane donne arbitrages 1 match tuteur
VIOLS LE FORT		5	1		10	6	4	
LES PENNES MIRABEAU	1	3			10	4	6	
<b>TOTAL</b>						<b>77</b>		
<b>AUTRES ARBITRES</b>								
USCLAS	1	2				3		
LAVERUNE	1	1				2		
JACOU	3	1	4	2		10	1 match tuteur	
MONTARNAUD	1					1		
TEYRAN	3	3	4			10	2 matchs tuteur	
FFJBT 1	4	1	3	1		9		
FFJBT 2	4	2	3			9		
PAULHAN	2		1			3		
GIGNAC LA NERTHE	2	3	1			6		
ST GEORGES				1		1		
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>45</b>	<b>37</b>	<b>9</b>	<b>120</b>	<b>54</b>	<b>43</b>	
	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT				
DISPOS DOODLE	15	27	24	21				

En raison de la covid19 et de la saison « spéciale » le nombre de match à arbitrer la saison dernière avait été réduit à 3 au lieu de 5.

Cette mesure est-elle reconduite cette saison ?

La Présidente de la commission Juges et Arbitres Fanny EDOUARD, demande la reconduction de la mesure prise la saison précédente.

En effet, le nombre de match restant à arbitrer dépasse le nombre de rencontres restantes.

Les membres du comité Directeur valident à l'unanimité la proposition de Fanny EDOUARD.

- Défraiement arbitrage Pennes Mirabeau (demande de Frédéric Fields)

La ligue Paca réitère sa demande concernant le défraiement d'arbitrage des arbitres fédéraux mais licenciés de la Ligue PACA.

Afin de justifier leur demande de subvention la Ligue souhaite effectuer le défraiement des arbitres fédéraux en établissant une facture a la fédération. Afin de garantir la bonne tenue comptable, le vote de cette « gestion comptable » avait été désapprouvée par l'ancien comité Directeur.

Après recherches du Président de la FFJBT et de la trésorière il s'avère que cette demande ne peut être acceptée pour différentes raisons :

- Cette procédure va à l'encontre du règlement intérieur FFJBT

**VOL-I Art 16-1°:** La FFJBT désigne et défraie les arbitres pour les compétitions°: ¶

➤→Championnat de France de Nationale Féminine°;¶

➤→Championnat de France de Nationale 1 Masculine°;¶

➤→Championnat de France de Nationale 2 Masculine¶

➤→Coupe de France féminine et masculine°;¶

➤→Super Coupe féminine et masculine°;¶

¶

**VOL-I Art 16-2°:** Les arbitres concernés sont convoqués et doivent renvoyer leur justificatif d'arbitrage afin d'être indemnisés.¶

¶

**VOL-I Art 16-3°:** Le montant du défraiement, défini conformément aux dispositions prévues par les statuts, est précisé en annexe tarifaire.¶

¶

- La responsabilité de l'arbitre incombe à la Fédération car il s'agit d'arbitres fédéraux désignés par la Fédération sur des compétitions fédérales.

De plus, cette procédure pourrait engendrer des problèmes fiscaux à la Fédération (Urssaf...)

Philippe GOUNEAUD, président de la ligue PACA et Denis ARRAZAT, président de la ligue Occitanie demandent à ce que la comptable de la FFJBT fasse un courrier expliquant clairement les difficultés à faire ce transfert de compétence.

Une demande sera faite auprès de la comptable.

## **FIBaT / Coupe d'Europe des Clubs**

Une réunion du Comité Directeur de la FIBaT a eu lieu en Italie à Segno le 28 août dernier.

Les membres du comité Directeur ont approuvé en début de mandat, la demande de Philippe GOUNEAUD pour être représentant de la FFJBT auprès de la FIBaT.

Etant absent le jour de la réunion du Comité Directeur de la FIBaT, Philippe GOUNEAUD a missionné Nicolas TERME pour le remplacer étant donné qu'il était présent en Italie et que cela n'engendrerait aucun cout pour la FFJBT.

Le 30 août 2021 la FFJBT reçoit un mail de la FIBaT l'informant d'une amende s'élevant à 300€ pour les clubs n'ayant pas participé à la Coupe d'Europe des Clubs les 28,29 et 30 août dernier en Italie.

Cette amende est justifiée par la FIBaT par les frais d'organisation conséquents qui ont été engagés et la baisse des financements prévus du fait de la dévaluation médiatique de la manifestation.



Pour rappel la compétition féminine a été annulée en raison du manque de participantes lié aux risques encourus par la crise sanitaire.

Le Président de la Fédération a soutenu la décision de désistement des équipes car celle-ci ne reflète aucunement leur manque de motivation mais uniquement leurs craintes devant la menace de cette pandémie qui pourrait avoir de lourdes conséquences sur leur vie professionnelle.

Le Président de la FFJBT, Yvan BUONOMO a envoyé un courrier en ce sens (annexe 6) au Président de la FIBaT, Monsieur Bernard BARRAL, pour dénoncer l'injustice de cette sanction en espérant obtenir gain de cause et qu'elle sera levée au vu de la situation sanitaire exceptionnelle.

Yvan BUONOMO reste conscient de l'investissement et des efforts de la FIBaT pour assurer la sécurité des joueurs.

Le Président de la FFJBT, propose que Mandy DA CONCEICIAO collabore avec Philippe GOUNEAUD dans la représentation de la FFJBT au sein de la FIBaT.

En effet Mandy pourrait Mandy pourrait faciliter la communication car elle a une parfaite maîtrise de plusieurs langues étrangères.

Il faudrait également préciser au secrétariat de la FIBaT que nous souhaitons recevoir les correspondances et convocations aux réunions du Comité Directeur sur l'adresse mail officielle de la FFJBT, ce qui nous permettrait d'être plus réactifs.

## **Coupe d'Europe en salle**

Une joueuse de la Catalogne à sollicité la FFJBT pour demander confirmation du report de la Coupe d'Europe en salle.

A ce jour, la FFJBT n'a aucune communication officielle concernant le report de cette manifestation.

Paul Do, membre de la FIBaT confirme le report de cette manifestation aux 26,27 et 28 novembre 2021 à Castellaro.

## **7/Questions diverses**

Il y a 3 litiges de rencontres à débattre :

**a/ Coupe de France Notre Dame de Londres-Les Pennes Mirabeau le 01/08/2021 à 17h00, rencontre non disputée.**

L'équipe féminine des Pennes Mirabeau ne s'est pas présentée et n'a pas averti la Fédération.

D'après le règlement Intérieur de la FFJBT :

### **VOL-I-Art15-2-2°: Cas d'un forfait de l'équipe qui se déplace°:¶**

- → La fédération est informée du forfait (par tous les moyens permettant d'éviter le déplacement de l'équipe visiteuse et l'arbitre) sous un délai de 3 jours francs minimum°:¶
  - → l'équipe qui reçoit et l'arbitre ne se déplacent pas.¶
    - ↳ → 200 € (majorée de 50% dans le cas où le délai de prévenance est inférieur à 3 jours)¶
- → La fédération n'est pas informée du forfait et ne peut prévenir l'équipe visiteuse et l'arbitre°:¶
  - → l'équipe qui reçoit ne se déplace pas.¶
    - ↳ → 300 €.¶
    - ↳ → Prise en charge des frais d'arbitrage si l'arbitre s'est déplacé¶
  - → l'équipe qui reçoit se déplace.¶
    - ↳ → 400 €.¶
    - ↳ → Prise en charge des frais d'arbitrage si l'arbitre s'est déplacé¶
    - ↳ → La fédération reverse.¶
      - → 100 € à l'équipe qui reçoit.¶

Philippe GOUNEAUD, Président du club des Pennes Mirabeau s'excuse de ce désagrément engendré par un surcroit de travail dû aux préparatifs du Mondial des Pennes Mirabeau.

Ce qui explique l'oubli de cette rencontre.

Les Pennes Mirabeau demande l'indulgence du Comité Directeur tout en prenant en charge les frais d'arbitrage (45€) et la reversion prévue d'un montant de 100€ pour l'équipe adverse qui s'est déplacée.

Le club ayant déjà dû supporter un forfait cette saison, le comité directeur, après longue discussion a décidé d'accepter la demande des Pennes Mirabeau.

### **b/Nationale 1 Poule des Champions Cazouls/Cournonterral**

La rencontre initialement prévue le 28/08/2021 n'a pas pu avoir lieu car l'équipe de Cournonterral disputait la Coupe d'Europe en Italie le même jour.

Depuis les deux clubs ne parviennent pas à trouver une date pour effectuer cette rencontre.

(Mail de Cazouls d'Hérault le 01/09/21)

Bonjour,

Notre rencontre initialement prévue le 28/08/2021 ( week-end de coupe d'Europe ).

Après de nombreux échanges avec le club de Cournonterral nous n'avons pas trouver de dates qui nous conviennent.

Nous avons proposé plusieurs dates au moi d'aout et une date en septembre soit le dimanche 19/09 à 16h. ( vu le calendrier chargé ce mois ci )

Merci de votre retour, savoir ce que l'on doit faire?

Ps: le club de Cournonterral nous propose d'inverser les rencontres et nous recevoir en nocturne, ce que nous refusons.

Sportivement,

Julien SANCHEZ

Vice-président

As Cazouls Tambourin

(Mail de Cournonterral le 01/09/21)

*Monsieur le président.*

*La rencontre Cazouls / Cournonterral a été fixée par la FFJBT le 28/08 pendant la Coupe d'Europe.*

*Nous avons tenu nos engagements et nous avons participé à la coupe d'Europe nous n'avons donc bien évidemment pas pu participer à cette rencontre.*

*Dès réception du Calendrier Q. Guillerm (responsable de la N1 de Cournonterral) a contacté Julien Sanchez le responsable de Cazouls.*

*Dans un premier temps, M Sanchez nous a dit que cela ne servait à rien de bouger le match puisque la Coupe d'Europe n'aurait pas lieu, M Guillerm lui a affirmé que Cournonterral comptait y aller et que le plus simple serait d'inverser les rencontres étant donné qu'ayant le nocturne il serait plus simple de caler la rencontre à modifier à Cournonterral dans un calendrier déjà chargé.*

*M. Sanchez a écarté cette possibilité, Cazouls par confort ne souhaitant pas jouer en nocturne.*

*Le club de Cazouls n'a fait aucune proposition au club de Cournonterral malgré les relances de M Guillerm avant le samedi 28 Août (nous étions à ce moment-là en Italie).*

*Le samedi 28 Août, M Sanchez nous a proposé qu'une seule date, le 19 septembre à 16h date à laquelle certains de nos joueurs ont déjà des engagements.*

*Nous en avons informé dès le retour d'Italie de notre indisponibilité.*

*Dans un second temps M Sanchez a proposé le vendredi soir à 17h30 (10 ou 17 septembre) mais finalement il a retiré cette proposition.*

*M Guillerm a à nouveau proposé d'inverser voyant que nous étions dans l'impasse, ce que M Sanchez a refusé toujours pour les mêmes raisons : « Nous ne voulons pas jouer en nocturne »*

*Nous trouvons regrettable que le Club de Cazouls impose une date au club de Cournonterral alors que le déplacement de la rencontre n'est pas du fait de notre club.*

*Nous trouvons aussi regrettable que le club de Cazouls ne souhaite pas inverser les rencontres pour des raisons de confort (nocturne) alors que cela aurait permis d'augmenter les créneaux horaires permettant la présence de tous les joueurs (à rajouter le mercredi, vendredi, samedi et dimanche en nocturne).*

*Cordialement,*

*le bureau du tcc*

Les élus de la FFJBT ont décidé d'inverser les rencontres aller-retour afin de tenir compte de l'absence d'éclairage à Cazouls d'Hérault et de la proximité de la fin du Championnat.

Le club de Cournonterral recevra le club de Cazouls sur l'une des 3 dates qui seront proposées à Cazouls d'Hérault.

Par conséquent :

Journée 3

Cournonterral-Cazouls d'Hérault à 21h00 (l'une des 3 dates proposées)

Journée 6

Cazouls d'Hérault-Cournonterral le 25/09/21 à 16h00

## **c/ Rencontre Nationale 2 Poule de milieu de tableau Cournonterral-Les Pennes Mirabeau**

Le match prévu le 05/09/21 ne s'est pas joué. L'arbitre officiel, Pierre JULIAN a constaté sur place l'absence des 2 équipes et en a informé la Présidente de la Commission Juges et Arbitres, Fanny EDOUARD.

Ci-dessous un mail du club des Pennes-Mirabeau en date du 01/09/21

*Bonjour,*

*Le match Cournonterral - Les Pennes Mirabeau en Nationale2 pour la poule de milieu de tableau se tiendra à une date ultérieure suite à un commun accord entre les deux équipes.*

*Je vous transmet dans les meilleurs délais la date de ce match.*

*Cordialement*

*Jean-Philippe HOSTEN,  
Responsable d'équipe,  
Tambourin Club des Pennes-Mirabeau.*

Le secrétariat de la fédération n'avait reçu qu'un courrier d'un joueur des Pennes Mirabeau (celui-ci étant déjà hors délai, donc non recevable) sans y joindre le document officiel de changement de date de rencontre.

Le club de Cournonterral n'a pas non plus envoyé de demande modification de rencontre à la FFJBT.

Philippe GOUNEAUD, Président du club des Pennes Mirabeau s'excuse, il pensait que la démarche nécessaire à une modification de rencontre avait été faite pour le responsable de l'équipe de Nationale 2.

Le président des Pennes Mirabeau a souligné l'impossibilité d'envoyer un courrier à + de 15 jours, puisque les calendriers ont été diffusés en dessous de ce délai.

Les membres du comité reconnaissent ce point, mais cela n'excuse pas l'absence du document officiel de changement de date, ni le fait qu'il n'y a eu aucune date de report de donné.

Etant donné l'heure tardive plusieurs membres du Comité directeur ayant déjà quitté la réunion le quorum n'est plus atteint pour prendre une décision.

**d/Denis ARRAZAT, Président de la Ligue OCCITANIE demande un temps de parole.**

Le Président de la Ligue OCCITANIE informe les membres du Comité Directeur que la ligue a créé son propre organisme de formation en partenariat avec le CROS.

Cette nouvelle structure est actuellement composée de 2 salariées (Célia DELANOY et Carole FERRIER)

Cette formation permettrait l'obtention d'un diplôme reconnu par l'état qui ouvrirait les portes des écoles, collèges ... pour des animations.

En ce sens, la Ligue OCCITANIE souhaite récupérer les brevets d'éducateurs (3 niveaux dont le premier a été finalisé et pour lequel a été rétribuée par la FFJBT).

Pour rappel, la FFJBT avait missionné les membres de l'ETR pour l'élaboration des documents de supports des 3 brevets d'éducateur (convention de 2015 entre la FFJBT et La ligue OCCITANIE).


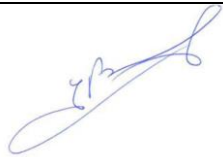
Par la suite les membres de l'ETR missionnés et défrayés par la FFJBT dispensaient des formations tout au long de la saison.

Les membres du comité Directeur se réjouissent de ce beau projet et sont d'accord pour que la Ligue Occitanie assure la formation des Educateurs et utilise les documents de support du niveau 1. Ils sont également d'accord pour que les documents des niveaux 2 et 3 soient élaborés par celle-ci.

Lors d'une future réunion une convention devra être établie pour la mise en place et les conditions de cette collaboration (droit de regard, droits et devoirs de chaque partie, CNOSF, etc...)

**Secrétaire Générale  
Corinne PONS**

**Le Président  
Yvan BUONOMO**

	
---	---

**Document transmis à :**

- *tous les membres du Comité Directeur.*
- *tous les Présidents de Ligues, Comités et Clubs.*